

Lettre huissiers pour visite

Par Ayann, le 29/11/2015 à 09:18

Bonsoir mon amie que j'heberge a reçu ce courrier simple d'huissiers qui dit: Mademoiselle X...Je vous informe qu'à défaut de règlement intégral de la somme de 590€ concernant l'affaire citée en référence, par retour du courrier, je mandaterai un huissier de justice territorialement compétent qui se rendra à votre domicile le jeudi 17 décembre entre 9h et 17h (Seul un versement de votre part annulera cette visite et les frais occasionnés). En conséquence, je vous invite à être présent â votre domicile à la date ci dessus indiquée.... Veuillez agréer... Ma question est en sachant que je l'héberge simplement et que tout à mon domicile m'appartient et que je dispose de facture, est ce que je risque quelquechose? Et y à T' il un délai de prescription pour le recouvrement de la dette? Merci d'avance pour votre réponse

Par amajuris, le 29/11/2015 à 10:23

bonjour,

votre amie doit demander à cet huissier s'il possède un titre exécutoire (généralement un jugement)pour cette dette.

si l'huissier ne possède pas de titre exécutoire, il n' a pas plus de pouvoir qu'une société de recouvrement, c'est à dire aucun à part vous faire peur en vous envoyant des courriers menaçants.

en particulier, il ne peut pas pratiquer aucune aucune saisie. salutations.